



## Mineur 16 ans cambriolage

Par **ekalie**, le **13/01/2015 à 14:32**

quelle peine et amende risque mon fils de 16 ans pour cambriolage de 2 maisons et infraction d'une maison sans vol avec 2 autres personnes ainsi que vol de vehicule par un des tiers (vehicule remit a sa place apres avoir fait un tour).rnnpendant la perquisition les gendarmes ont trouvé 3grammes d'herbe pour sa consommation personnellernrnj'attends votre réponse merci a vous

Par **moisse**, le **13/01/2015 à 16:33**

Bonsoir,rnCode pénal 311-4rnVol en réunion.rn

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000026268245&cidTexte=LEGIT>

rnMais la responsabilité civile du mineur vous incombe, et le remboursement des victimes c'est pour vous.

Par **ekalie**, le **13/01/2015 à 17:48**

merci pour ta reponse. je sais qu'entant que parent je suis responsable car mon fils est mineur. Mais surtout je voudrai savoir ce que lui risque merci

Par **ekalie**, le **14/01/2015 à 20:52**

bonsoir vous me dites que ce qu'a fait mon fils dépend de l'article 311-4 mais concrètement risque t'il la prison ou un rappel à la loi,des travaux d'interet general vue que c'est son premier délit, et qu'il est scolarisé, qu'il a commencé depuis sa garde à vue un sevrage. merci de me répondre

Par **moisse**, le **15/01/2015** à **08:02**

Hélas je ne suis pas devin pour consulter une boule de cristal.rnIl est possible que votre fils soit "bien connu des services de police" comme on dit, ou non.rnTout cela va jouer.